

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Pays de Bitché

Enquête publique relative aux projets de Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques (7 communes)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques suivants :

- La Chapelle et ermitage Sainte-Vérène à ENCHENBERG
- L'ancienne Chapelle des Verriers à GOETZENBRUCK et MOUTERHOUSE
- La Maison du maître Verrier Martin Walter à MEISENTHAL
- Le Corps de logis du Château à RAHLING
- L'Ossuaire près de l'église à SCHORBACH
- Les vestiges de l'Abbaye cistercienne à STURZELBRONN

pour une durée de 33 jours consécutifs :

du 17 juin au 19 juillet inclus.

Par arrêté du 22/05/2019, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitché a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques. Le siège de l'enquête est la Communauté de Communes du Pays de Bitché.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Stéphane LITSCHER, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Communauté de Communes du Pays de Bitché et dans les 7 mairies des communes membres concernées.

Le dossier d'arrêt des PDA ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Bitché ainsi que dans les 7 mairies des communes membres concernées aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et de toute autre fermeture exceptionnelle.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations sur les projets de PDA, aux lieux, jours et heures suivants :

Lieux de permanence	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie Enchenberg 25 rue Centrale	Mardi 25 juin Vendredi 5 juillet	de 10h30 à 12h00 de 14h00 à 15h30
Mairie Goetzenbruck 8 rue Harpe	Mercredi 26 juin Mercredi 10 juillet	de 16h00 à 17h30 de 14h00 à 15h30
Mairie Meisenthal 4 rue de la mairie	Jeudi 4 juillet Mercredi 10 juillet	de 10h30 à 12h00 de 16h00 à 17h30
Mairie Mouterhouse 1 rue principale	Jeudi 4 juillet	de 8h30 à 10h00
Mairie Schorbach 3 rue de la mairie	Mardi 2 juillet Mardi 16 juillet	de 15h30 à 17h00 de 15h00 à 16h30
Mairie Sturzelbronn 5 rue de l'Abbaye	Jeudi 4 juillet	de 16h00 à 17h30
Mairie Rahling 11 rue d'Alsace	Mercredi 3 juillet Mercredi 17 juillet	de 16h30 à 18h30 de 16h30 à 18h30
Communauté de Communes du Pays de Bitché 4 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE	Vendredi 19 juillet	de 14h00 à 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1348>.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête du PDA à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays de Bitché - 4 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE.

Elles pourront également être consignées via le formulaire prévu à cet effet sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1348> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1348@registre-dematerialise.fr.

Elles pourront enfin être directement présentées au commissaire enquêteur durant ses permanences pour être consignées dans le registre d'enquête publique.

Elles seront consultables en ligne pendant le délai de l'enquête sur le registre dématérialisé sécurisé pour celles adressées par voie électronique et dans les mairies ou au siège de la Communauté de Communes, sur le registre en format papier pour les autres.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, il transmettra au Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitché le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Au terme de l'enquête publique, les projets de PDA seront approuvés par arrêté préfectoral après délibération du Conseil Communautaire. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets de PDA en vue de cette approbation.

Le service Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Bitché se tient à disposition du public pour fournir des informations sur le projet d'élaboration du PLUi.

Rendez-vous à prendre à la Communauté de Communes aux jours et heures d'ouvertures habituels.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitché,
Francis VOGT